

FORCOM040_CVT30	Rédaction MIMO	Vérification LUTH	Approbation MIHE
Version V002 01/08/2021	Le 18/07/2017	Le 01/08/2021	Le 01/08/2021

Logiciel COOPVITI Traitement des Tickets d'Apports (CVT30)

Contenu de la formation :

1ère phase

- Traitement des T.A. aux vendanges
- Terminologie (cépage, appellation, produit, cépage d'apport, appellation d'apport, produit d'apport)
- Préparation des apports (codification, import/export quais)
- Saisie rapide des tickets
- Importation des données des quais informatisés
- Mise en œuvre de bonifications simples
- Contrôle et mise à jour des tickets
- Production d'états (proposition d'apport, tickets, récapitulatif...)

2ème phase

- Préparer les TA pour les attributions et la DR
- Codification des contraintes d'attribution et de déclaration
- Traitement des tickets (découpage, réaffectation, déclassement ou reclassement, ...)
- Méthode de valorisation de la récolte
- Production d'états (récapitulatifs des apports par exploitation, par produits, par cépages d'apport, par appellations d'apport ...)

Prérequis spécifiques :

Avoir suivi la formation CVT10 « CoopViti – Initiation »

Avoir une expérience dans le processus des apports de vendanges

Durée adaptée : de 7h00 à 14h00

Les conditions générales de vente de formation ICS Coop s'appliquent

HORAIRES

Sauf indication contraire portée au devis, la durée quotidienne de la formation est fixée à sept heures, réparties de la manière suivante : 3H30 le matin et 3H30 l'après-midi. Ces horaires ne sont pas modulables sauf à la demande spécifique du Client avec accord de la société ICS. Les formations peuvent être divisibles en plusieurs demi-journées de 3h30 sur demande spécifique du Client avec accord d'ICS.

PREREQUIS GENERAUX

- Connaissance minimale requise en Bureautique / Informatique.
- Connaissance requise des tâches et documents administratifs et fiscaux spécifiques au milieu viticole.

MODALITES

- En présentiel ou distanciel synchrone (si impossibilité de se déplacer)
- Intra-entreprise
- Identification du public visé : tout salarié occupant un poste de travail (à la production ou administratif) au sein d'une entreprise viticole : cave coopérative viticole, domaine producteur de vins, courtier/négociant en vins, distillerie coopérative viticole, coopérative d'approvisionnement en produits agri/viticoles...
- Modalités d'accès : à l'initiative de l'entreprise cliente par le plan de formation de la structure.
- Délai d'accès : varie selon les disponibilités des formateurs et les échanges des formalités administratives dans un délai maximum d'un mois et demi après la demande initiale.
- Modalités techniques, pédagogiques et d'encadrements (moyens pédagogiques) : ordinateur du stagiaire dans l'entreprise, vidéoprojecteur, logiciel concerné par la formation, base de données spécifique pour la formation, exercices dédiés (au logiciel et aux données de formation). La formation est animée et dirigée par un formateur spécialiste du logiciel ciblé.
- Le Client s'engage à fournir toute information qui pourrait influencer sur la formation en qualité et en quantité.
- La coopérative ICS peut proposer une individualisation du parcours de formation en fonction de la typologie des stagiaires : niveau, attentes, particularités (organisation, mode de fonctionnement) du client, si nécessaire adaptation de la durée ou du contenu de la formation en fonction du besoin de formation formulé par le client.
- En cas de distorsion entre les attentes stagiaires et les objectifs de la formation, le formateur, le responsable pédagogique et le client donneur d'ordre prendront des dispositions adaptées (poursuite de la formation, formation complémentaire, annulation de formation pour le stagiaire, ...)
- Le stage organisé porte sur les applications définies dans le programme de formation.
- La durée du stage et le planning sont définis dans le devis accepté par le Client.
- Une feuille de présence à la formation est signée par chaque stagiaire pour le matin et/ou l'après-midi.
- Une attestation de stage est délivrée à la suite par la coopérative ICS au Client, pour chaque stagiaire
- Toute absence d'une demi-journée équivaut à une absence pour la journée complète même en cas de signature d'une des deux demi-journées sur la feuille de présence.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir les savoir-faire clés et les compétences nécessaires dans son poste de travail en fonction de sa situation professionnelle pour le logiciel visé par la formation.

S'initier, se mettre à niveau ou se perfectionner dans l'utilisation d'un logiciel ou d'un module logiciel destiné au personnel en charge des fonctions "métiers" telles que l'administration des ventes, la gestion des stocks, la gestion de l'entrepôt, la gestion du caveau de vente, la gestion des documents fiscaux et douaniers, la gestion des adhérents à la cave coopérative et de la déclaration de récolte, etc..

METHODE DE FORMATION

- Présentation du logiciel ou module
- Fourniture d'un support de cours pour les Logiciels et Modules fondamentaux
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mise en pratique des acquis pendant la formation : réalisation d'un travail individuel, cas pratique, exercice d'application
- Fourniture de schémas explicatifs

Le formateur se réserve le droit de moduler l'utilisation de l'une des méthodes ci-dessus ainsi que de modifier le plan de la formation.

EVALUATION ET QUALIFICATION DE LA FORMATION

L'acquisition des compétences s'effectue tout au long de la formation.

Une auto évaluation des compétences est distribuée puis remplie par les stagiaires pendant la session.

Un test de contrôle des connaissances est réalisé par chaque stagiaire en fin de formation. Son résultat sera communiqué au stagiaire.

Une évaluation à chaud de la formation est effectuée par le stagiaire en fin de formation.

Une attestation de formation est remise aux stagiaires à l'issue de la formation. Cette attestation n'a pas valeur de titre, de diplôme ou de qualification.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES

ICS Coop délivrent des prestations de formation aux salariés des entreprises clientes en intra-entreprise. L'établissement en tant que lieu pour effectuer la session de formation est choisi par le client. La conformité du bâtiment pour respecter les normes d'accessibilité aux personnes handicapées n'est pas de la responsabilité d'ICS Coop. Néanmoins, ICS Coop peut mettre en place des formations à distance si aucun local choisi par le client ne permet d'accueillir les personnes en situation de handicap.

ICS Coop s'engage à adapter le cas échéant le contenu, la pédagogie et la méthodologie du cours à toute personne en situation de handicap ou ayant des difficultés particulières. Il conviendra que le client prévienne en amont ICS Coop afin de préparer l'adaptation selon les situations.

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76110179411, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.